



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00853

Numéro SIREN : 404 413 205

Nom ou dénomination : 2 M DU BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2014 sous le numéro de dépôt 19011

2M DU BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 23 000 euros

Siège social : 10, Chemin de la GENESTE
78 530 BUC FRANCE

RCS DE VERSAILLES 404 413 205

19011
n° de
dépôt



963853
n° de
gestion

10 DEC. 2014

n° de
facture

Quint.

n° de
chrono

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation
De la Société 2M DU BATIMENT Société à responsabilité limitée en
Société par actions simplifiée
(C. com., art. L. 224-3)**

**Jean-Louis JOLY – COMMISSAIRE AUX COMPTES
Port Ariane Palais Castilhon Bat C – 1 Rue des Chevaliers de Malte
34970 LATTES**

A l'assemblée du 1 octobre 2014,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce , nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

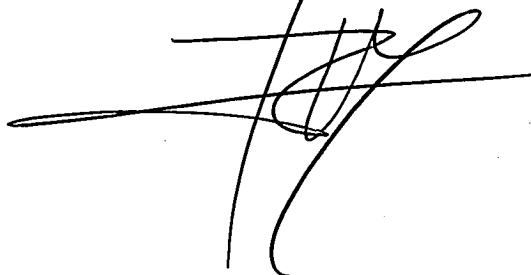
Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, dès évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social d'où il ne ressort pas d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

Sur la base des nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lattes,
Le, 13 septembre 2014.

Jean-Louis JOLY
Commissaire aux Comptes
Commissaire à la Transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.